

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 MARS 2020 A 19 HEURES**

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal du 02 mars 2020 ouverte.

**Présents** : Mr THEBAULT Alain, Mme LAVEAU Dominique, Mr PONTIER Thierry, Mme LEVERT Véronique, Mr GESLAIN Philippe, Mme GROUSSOT Annie, Mme DUBREUIL Josiane, Mr AUMEUNIER Stéphane, Mr MERE Jean-François, Mr GEDOUX Christian, Mr AUBRY Didier

**Absent** : Mr MECHIN Jean-Louis

**Secrétaire de séance** : Mr AUBRY Didier

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur le Trésorier a édité un compte de gestion pour le CCAS. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour rajouter le vote de ce dernier à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent que soit porté à l'ordre du jour ce vote.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2019 ET DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020**

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2019 et le procès-verbal du conseil municipal du 22 janvier 2020.

**FINANCES** :

**- CCAS – Vote du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le compte de gestion du trésorier des Aix d'Angillon pour l'exercice 2019 car après vérification ce dernier n'appelle aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer ce compte de gestion

**- BUDGET COMMUNAL :**

**- Vote du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le compte de gestion du trésorier des Aix d'Angillon pour l'exercice 2019 car après vérification ce dernier n'appelle aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer ce compte de gestion

**- Election du président pour le vote du compte administratif**

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint comme Présidente pour le vote du compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal nomment Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint comme présidente pour le vote du compte administratif 2019.

**- Vote du compte administratif 2019**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-adjoint présente le compte administratif 2019 du budget communal qui s'établit comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	- 696 428.20
RECETTES	+ 877 558.30
TOTAL	+ 181 130.10
EXCEDENT ANTERIEUR	+ 361 927.79
TOTAL	<b>+ 543 057.89</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	- 2 159 976.75
RECETTES	+ 2 133 510.70
TOTAL	- 26 466.05
DEFICIT ANTERIEUR	- 82 093.73
TOTAL	<b>- 108 559.78</b>

RESULTAT 2019 SANS LES EXCEDENTS + 154 664.05

RESULTAT 2019 AVEC LES EXCEDENTS + 434 498.11

<b>RESTE A REALISER</b>	
DEPENSES	- 67 098.28
RECETTES	+ 227 795.20

<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>+ 595 195.03</b>
---------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2019 du budget communal tel qu'il a été présenté.

**- Affectation du résultat**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2019 :

Au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de + 543 057.89 €

Au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de - 108 559.78 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme proposé ci-dessus.

**- Budget assainissement :**

**- Vote du compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider le compte de gestion du trésorier des Aix d'Angillon pour l'exercice 2019 car après vérification ce dernier n'appelle aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer ce compte de gestion

**- Election du président pour le vote du compte administratif**

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint comme Présidente pour le vote du compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal nomment Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint comme présidente pour le vote du compte administratif 2019.

**- Vote du compte administratif 2019**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-adjoint présente le compte administratif 2019 du budget assainissement qui s'établit comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	- 46 679.35
RECETTES	+ 64 005.89
TOTAL	+ 17 326.54
EXCEDENT ANTERIEUR	+ 159 229.42
<b>TOTAL</b>	<b>+ 176 555.96</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	- 76 114.81
RECETTES	+ 39 258.00
TOTAL	- 36 856.81
EXCEDENT ANTERIEUR	+ 24 189.91
<b>TOTAL</b>	<b>- 12 666.97</b>

RESULTAT 2019 SANS LES EXCEDENTS - 19 530.27

RESULTAT 2019 AVEC LES EXCEDENTS +163 889.09

<b>RESTE A REALISER</b>	
DEPENSES	- 332 108.56
RECETTES	+ 217 730.00

<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>+ 49 510.53</b>
---------------------------	--------------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2019 du budget assainissement tel qu'il a été présenté.

### **- Affectation du résultat**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2019 :

Au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de + 49 510.53 €

Au compte 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de – 12 666.97 €

Au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de + 127 045.43 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident d'affecter le résultat comme proposé ci-dessus.

### **- Travaux de réhabilitation du réseau :**

Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal, fait part aux membres du conseil municipal que, suite à l'appel d'offre, notre assistant à maître d'ouvrage (IRH) a étudié les offres des sept entreprises ayant répondu.

Après l'analyse technico-économique, 3 offres se détachent du lot :

- ATEC pour un montant de 210 361.59 €uros HT se classe 3ème

- TELEREP pour un montant de 204 120 €uros HT se classe 2ème

- REHA ASSAINISSEMENT pour un montant de 205 524 €uros HT se classe 1<sup>ère</sup>

IRH juge que l'offre REHA ASSAINISSEMENT est intéressante économiquement et conforme au cahier des charges.

Monsieur Jean-François MERE, conseiller municipal, fait part aux membres du conseil municipal qu'après avoir pris contact avec IRH il propose de retenir REHA ASSAINISSEMENT pour un montant de 205 524.00 €uros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de retenir l'entreprise REHA ASSAINISSEMENT pour un montant de 205 524.00 €uros HT.

### **Subvention DETR**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture du Cher concernant la demande de subvention faite pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement au titre de la DETR.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de refaire la délibération en incluant toutes les dépenses et pas seulement les travaux.

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident de refaire la délibération en incluant tous les montants.

**- Renouvellement de la convention de partenariat entre le Département du Cher et la commune dans le cadre de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement collectif.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention de partenariat entre le Département du Cher et la commune dans le cadre de l'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement collectif. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

**AFFAIRES GENERALES :**

**- Recensement**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que le recensement de la population s'est très bien passé sauf pour 13 foyers qui n'ont pas voulu répondre. Il remercie les deux agents recenseurs pour leur travail.

**- INSEE : Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que selon l'INSEE la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est de 1039 habitants.

**- Chemin du Renfermé**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part de son mécontentement suite à l'article de l'Association du Patrimoine paru dans le Berry Républicain du 1 février 2020.

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, expose aux membres du conseil municipal le compromis établi entre la Mairie d'Allogny et l'Association du Chemin du Renfermé.

En 2014, les actuels propriétaires riverains du Chemin du Renfermé ont eu connaissance d'un acte notarié privé de 1876 dont le but était de partager des terrains, de les border et de créer des voies d'accès afin de les desservir. Dans cet acte, où sont cités tous les propriétaires de l'époque mais qui ne cite nullement la commune d'Allogny, il est mentionné, entre autres faits, la création d'un chemin aujourd'hui appelé le Chemin du Renfermé. Les plans recueillis par les actuels propriétaires ne mentionnant pas l'appartenance de ce chemin (privé ou communal ?) d'une part, le fait que la commune d'Allogny ne soit jamais citée dans l'acte parmi les propriétaires d'autre part et le fait que ce chemin n'apparaisse pas dans le cadastre communal ont laissé penser, de bonne foi pour les requérants riverains, qu'il n'était pas certain ni évident d'affirmer à qui appartenait ce chemin. Les propriétaires riverains ayant un doute à ce sujet, ils ont alors créé une association dans un unique but de vérité.

L'Association dite du Chemin du Renfermé s'est alors tournée principalement vers la Commune pour obtenir des informations, des suggestions, des conseils ou tous autres éléments capables de faire aboutir le dossier. En 2015, la Mairie suggère de déclasser ce chemin en « chemin d'exploitation ». En 2018, une information du « Cadastre, Direction des Finances Publiques », pouvait laisser penser que ce chemin soit privé (1). Fin 2018, la Mairie qui a reçu ce document et qui ne possède pas d'éléments contradictoires ni d'autre informations, confirme ce fait dans un compte rendu municipal (2).

En 2019, Madame LAVEAU reprend le dossier avec pour mission de faire aboutir le dossier avant la fin de la mandature. La mairie décide alors de faire appel à un géomètre, personne compétente pour déterminer l'appartenance du terrain. Depuis 5 ans l'Association et la Mairie souhaite connaître le propriétaire de ce chemin ; l'Association est donc particulièrement favorable à cette décision municipale qui fera sans nul doute avancer le dossier. Dans son courrier adressé au géomètre en octobre 2019 (3), l'Association indique, en autres éléments, « s'en remettre à son arbitrage », afin de clore ce dossier qui n'a que trop duré. Puis fin décembre 2019, le géomètre rend son verdict : « le chemin appartient à la Commune d'Allogny ». Conformément à son engagement, et fière de sa bonne foi, même si celle-ci a été souvent décriée et mise en doute par des éléments extérieurs au Conseil Municipal, ce qui est fort déplorable, l'Association du Chemin du Renfermé prend acte de la décision du géomètre sans autre commentaire.

Les panneaux placés à chaque bout du chemin seront retirés dans les plus brefs délais.

L'Association restera attentive à ce chemin dont l'entretien appartient désormais à la Commune d'Allogny.

L'Association remercie particulièrement Madame LAVEAU pour l'engagement apporté au traitement de ce dossier et remercie également Monsieur le Maire pour son écoute.

(1) : Courrier du 9 juillet 2018 de la Direction du Cadastre, Finance Publiques

(2) : Compte rendu municipal de fin décembre 2018

(3) : Courrier du 22 octobre 2019 adressé à Mr BLANCHAIS

### **- Association « La Boule d'Allogny » : Subvention pour la construction d'un local.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il a reçu un dossier de l'association « La Boule d'Allogny » qui souhaite une subvention pour construire un local en prolongement de l'ancien.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que ce dossier soit étudié par la prochaine municipalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal suivent cette proposition.

### **- Déclarations d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire, conformément à la délégation qui lui a été accordée, informe qu'il n'a pas préempté sur :

La parcelle C n°987 située Le Champ d'en Bas d'une superficie de 18a 06ca,

Les parcelles C n°917 et 535 situées 6 place de l'église d'une superficie de 6a 90ca.

## **EDUCATION**

### **- Logiciel Inoé**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de la CCTHB pour l'achat d'un nouveau logiciel « iNoé ». Ce dernier est une base de données partagée entre la CCTHB et les communes. Il permettra d'assurer la gestion des accueils en centre de loisirs et dans les crèches, il sera accompagné d'un « Portail Familles » permettant aux familles de se connecter à leur espace personnel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal souhaitent attendre le retour d'expérience d'une année d'utilisation à la CCTHB avant d'acheter ce nouveau logiciel.

### **- Agrandissement du local de la garderie**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que pendant les vacances les agents ont repeint la salle d'évolution de l'école maternelle et qu'elle est désormais mise à disposition de la garderie.

### **- Activité Piscine à l'école**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que l'activité piscine a commencé au bassin d'apprentissage d'Henrichemont le vendredi 14 février 2020 pour les élèves de CM et que les CE iront à partir du 29 mai 2020.

Le coût est estimé à 450.00 € pour les entrées à la piscine et à 1 510.00 € pour le transport.

### **- Commission de sécurité à la nouvelle école**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que le SDIS est passé le mercredi 5 février 2020 et que Monsieur le Maire est convoqué le 5 mars 2020 au SDIS pour connaître l'avis de la commission.

### **- Demande de modification des horaires scolaires à la rentrée de 2020**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que suite au conseil d'école exceptionnel (8 pour, 1 abstention (Mme LAVEAU) il a été demandé de changer les horaires scolaires à la rentrée 2020 pour faire 8H30 – 12h00 et 13h30 – 16H00. Monsieur le Maire a donné son aval. Maintenant cette demande est en attente de l'avis de l'inspection académique.

### **- Photocopieur de l'école du bas**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition de Dactyl Buro concernant le changement des photocopieurs de l'école.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal décident que soit repris les deux photocopieurs actuels et de passer sur une seule machine noire et blanc avec un forfait de 12 000 copies noires et blanc, le loyer sera de 195.50 € par trimestre, la copie supplémentaire au-delà du forfait sera facturée 0.005 €. A l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **- Informatique de la mairie**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que suite au passage de Dactyl Buro dans le cadre de l'Infogérance il s'avère que les deux ordinateurs du secrétariat devront être changés.

### **ENVIRONNEMENT**

- Bâtiments communaux

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, fait part aux membres du conseil municipal que suite à la démission de Monsieur François CHABOT il a repris certains dossiers :

- l'ancienne salle informatique dite maintenant « salle des associations » a été rénovée et mise à disposition des associations qui le souhaitent.

- la 3<sup>ème</sup> classe de l'école du haut a été transformée en salle de stockage et mise à disposition du comité des fêtes et l'association des Boules.

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, a souhaité une nouvelle gestion des clés pour ces deux salles. Deux associations ont reçu une clé, il reste de nombreux créneaux horaires, il est convenu qu'une association a priorité sur les créneaux si elle en a besoin.

Monsieur Thierry PONTIER, Maire-Adjoint, fera un courrier à l'ancien président du club des échecs pour qu'il retire une armoire stockée à l'atelier municipal.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal que le nettoyage (enlèvement des fientes de pigeons) du clocher de l'église a été fait par la société DIEUL le 17 janvier 2020. Les agents municipaux ont terminé le travail en obstruant les accès au clocher pour les pigeons.

Mme Dominique LAVEAU, Maire-Adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'une boîte à livres sera posée par les agents sur la place de la mairie.

La séance est levée à 19 heures 45.